

métaux, la fabrication de produits métalliques et dans l'industrie de la machinerie.

Dans l'agriculture, la diminution de juillet est attribuable principalement aux baisses de la production de volailles, de bovins et de veaux.

#### CONSTRUCTION

Après des diminutions sensibles en mai et juin, l'indice de la construction a augmenté en juillet; c'était seulement la deuxième augmentation en huit mois. Ce regain a été réalisé presque entièrement dans la construction résidentielle, les mouvements d'autres genres de construction s'étant compensés mutuellement. L'estimation de la quantité de logements multiples mis en chantier a fait apparaître un mouvement contraire à la régression de mai et juin (par suite de l'augmentation du nombre de logements pour personnes à faible revenu et financés par la S.C.H.L.) tandis que la construction de logements unifamiliaux a augmenté légèrement.

La production forestière a augmenté en juillet, principalement a cause du règlement de la grève des remorqueurs, en Colombie-Britannique, qui avait entravé la production en mai et juin. Toutefois, le niveau de la production dans cette industrie demeurerait bien inférieur à ce qu'il avait été au cours des quatre premiers mois de l'année.

#### COMMUNICATIONS CANADIENNES EN TURQUIE

Un article récent de *Commerce extérieur*, publication du ministère de l'Industrie et du Commerce, annonce que l'usine de la société canadienne *Northern Electric* implantée dans la banlieue d'Istanbul contribue de façon considérable à établir un réseau moderne de télécommunications en Turquie.

La *Northern Electric* et la direction turque des Postes, Télégraphes et Téléphones ont entrepris conjointement de produire et de monter des appareils téléphoniques à cadran et à magneto et l'équipement crossbar dans une usine de 91,500 pieds carrés, appelée *Northern Electric Telekomunikasyon Anonym Sirketi*.

La nouvelle société amorce une production immédiate suivant le contrat de fourniture signé par le Canada et la Turquie. Aux termes de ce contrat de 29 millions de dollars, expirant en 1972, la *Northern Electric* fournira de l'équipement valant 24.5 millions de dollars pour étendre et moderniser le réseau de communications à Ankara, à Istanbul, et à Ismir et dans leurs environs.

En finançant les installations de 24.5 millions de dollars, le Canada remplit son engagement d'aider au développement économique et industriel de la Turquie dans le cadre du consortium établi par l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le contrat de fourniture a été passé par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et la Société pour l'expansion des exportations.

On envisage déjà de doubler les dimensions de l'usine, agrandissement qui permettra d'accroître la teneur turque de la production. Toutefois, un espace considérable sera utilisé pour la fabrication de l'équipement interurbain semi-automatique, des installations PBX et du matériel électronique moderne.

#### FORMATION DU PERSONNEL

Les effectifs actuels de 443 personnes seront portés à 600 personnes vers la fin de 1970. Quatorze spécialistes canadiens font partie des cadres de l'usine. Sur les 69 techniciens canadiens affectés en Turquie, il n'en reste que 42 pour les travaux extérieurs. Les techniciens turcs, formés sur place par leurs homologues canadiens, prennent la relève lorsqu'ils atteignent le niveau de compétence requis par la *Northern Electric*. Une quinzaine de techniciens turcs ont reçu leur formation au siège à Montréal. Ultérieurement, un personnel national remplira tous les postes de la société en Turquie.

#### LE CANADA ET LA FRANCOPHONIE

Le premier ministre, M. Trudeau, a annoncé récemment que le Canada avait ratifié la Convention relative à l'Agence de coopération culturelle et technique entre pays francophones.

Le Canada avait participé activement à la Deuxième Conférence des pays entièrement ou partiellement de langue française, tenue à Niamey en mars 1970, qui avait pour but de procéder à la création d'une agence de coopération culturelle et technique entre pays francophones. La délégation du Canada, présidée par le secrétaire d'État, M. Gérard Pelletier, comprenait, entre autres, des représentants des gouvernements du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba. Le 20 mars, le Canada signait, sujet à ratification, la Convention établissant l'Agence.

En annonçant la ratification par le Canada de la Convention de l'Agence, le premier ministre a souligné sa vive satisfaction que par cette action, le Gouvernement canadien entérinait l'appui qu'il avait apporté à la création de l'Agence qui donnait des cadres institutionnels à la Francophonie. Il a réitéré que la participation du Canada à la Francophonie et, partant, à l'Agence, est le prolongement du bilinguisme canadien sur le plan international et se situe dans le cadre de la politique canadienne d'un plus grand rapprochement avec les pays francophones et de coopération économique accrue avec l'Afrique.

L'Agence de coopération culturelle et technique, qui compte déjà 23 pays membres a pour fin essentielle l'affirmation et le développement entre ses membres d'une coopération multilatérale dans les domaines ressortissant à l'éducation, à la culture, aux sciences et aux techniques et, par là, au rapprochement des peuples qui participent de la culture et de la langue françaises.